



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JANVIER 2021

COMPTE RENDU

Date de convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage : 22 janvier 2021

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15 Présents : 10 Procurations : 3 Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, à 16 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Madame Véronique HOULLIER, Maire.

Etaients présents : Yves BEAUVALLET, Stéphanie MUNEAUX, Thérèse GEVRESSE, ADJOINTS

Renée RENAULT, Marie-Annick GOUBILL, Evelyne GEFFROY, Thierry MAINGRE, Catherine LEGAL, Guillaume GOUSSEAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Olivier COSTES, Christophe BORGES, Sylvia WEIZMANN, Alexandre LAMORY, Maximilien DUPUIS

Procurations : Olivier COSTES pouvoir à Véronique HOULLIER

Christophe BORGES pouvoir à Stéphanie MUNEAUX

Alexandre LAMORY pouvoir à Marie-Annick GOUBILL

Secrétaire de séance : Evelyne GEFFROY

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le 18 janvier 2021

DECISION : DE SIGNER la convention de remplacement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de remplacement administratif, qui prendra effet au 1^{er} mars 2021.

Le 19 janvier 2021

- **DECISION : DE DESIGNER** le Cabinet d'Avocats : SCP LONQUEUE-SAGALOVITSCH-EGLIE-RICHTERS et Associés 6, avenue de Villiers 75007 PARIS pour représenter et défendre la commune dans l'instance qui l'oppose à M. et Mme MIQUEL : contentieux urbanisme : recours déposé le 06 janvier 2021 devant le Tribunal Administratif de Versailles par Monsieur et Madame MIQUEL et tendant à obtenir l'annulation des arrêtés en date du 28 août 2020 et 23 octobre 2020 (modificatif) par lesquels le Maire des Alluets le Roi a accordé un permis de construire à M. LANDAIS 3 Rue des Bons Enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2020.

ORDRE DU JOUR :

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE au projet de Pacte de gouvernance à intervenir entre la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et ses communes membres et dont le principe d'élaboration a été approuvé par délibération du 17 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

ADOpte la modification du tableau récapitulatif annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2016 portant mise en place du **REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX - RIFSEEP-**, pour prendre en considération les évolutions des effectifs et la situation des agents et **PRECISE** que le dispositif adopté par la délibération de novembre 2016 reste inchangé.

ACCEPTe de procéder au remboursement des frais engagés par Madame MUNEUX, 2^{ème} Adjoint, à savoir la somme de 120,30 €

DIT que la dépense sera imputée à l'article 60632 fourniture petits équipements du budget communal exercice 2021 (Madame MUNEUX n'a pas pris part au vote)

Fait à LES ALLUETS LE ROI, le 27 janvier 2021



Le Maire,

Véronique HOULLIER

AFFICHAGE LE 27 JANVIER 2021